



mise en danger de TPE et donc d'emplois

Par **lolop**, le **25/10/2010** à **15:32**

Bonjour,

je suis salarié et actionnaire d'une TPE spécialisée dans le commerce en direct d'équipement de la personne.

Cette entreprise subit de plein fouet les mouvements sociaux et leurs résultats depuis de trop nombreux jours. Notre clientèle fond comme neige au soleil, tout comme notre CA. Petite structure familiale, cette société aura du mal à se passer des ventes du mois d'octobre, qui est traditionnellement, un des meilleurs mois de l'exercice.

Notre situation n'est, pour le moment, pas catastrophique mais, dans notre environnement économique proche, nombre de sociétés facillent déjà.

Existe-t-il un moyen juridique de faire comprendre à nos chers, trop chers, syndicats que leurs actions détruisent plus le schéma économique français qu'elles ne les protègent? Une action pour mise en danger de TPE, d'emplois et donc de niveau de vie est-elle envisageable?